

RAPPORT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

20
17
-
20
18



SOMMAIRE

- 4 La branche Famille en bref
- 6 Entretien avec Vincent Mazauric

RESPONSABILITÉ DE GOUVERNANCE

- 8 Les 17 objectifs de l'Onu : un cadre de référence
- 9 2017 : une année tournée vers l'avenir
- 10 Parties prenantes : les indispensables relais de la Branche
- 11 Interbranche et secteur public : un investissement reconnu
- 12 Communication : des outils au service de la sensibilisation

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

- 14 Démarche bilan carbone : résultats et préconisations
- 15 Un plan national de mobilité
- 16 Un laboratoire Rso
- 16 Immobilier : continuer d'améliorer la performance
- 17 Prévention des déchets : un plan national

RESPONSABILITÉ SOCIALE

- 18 Intégrer, porter et partager la responsabilité sociale des entreprises
- 19 Développer l'écocitoyenneté
- 20 Mobiliser autour de la mobilité
- 22 Travailleurs handicapés : une politique solidaire interbranche
- 23 Lutter contre les incivilités

RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE

- 24 Harmoniser les procédures
- 26 Des marchés mutualisés

ÉVALUATION

- 29 Gouvernance
- 30 Environnement
- 31 Social
- 32 Économie

Directeur de la publication : **Vincent Mazauric**

Directrice de la rédaction : **Béatrice Degrugillers de la Brosse**

Rédactrices en chef : **Maïwenn Convert et Brigitte Pietrala**

Rédaction : **Maïwenn Convert**

Comité de rédaction : **Hervé Bastard, Fabienne De Oliveira, Bernadette Rey, Martine Sclarsic, Tania Trésor, Olga Zarovnenko**

Conception graphique : **Frédérique Chapelle**

Mise en page : **Sylvie Monsavane**

Merci aux Caf qui ont participé à la réalisation de ce sixième rapport développement durable.

LA BRANCHE FAMILLE EN BREF

Fondée il y a 51 ans avec les ordonnances du 21 août 1967, la branche Famille est constituée de la Cnaf et de l'ensemble des Caf, elles-mêmes créés en 1946 (ordonnance du 4 octobre 1945) sur la base des caisses de compensation généralisée à partir de 1932 (loi du 11 mars 1932). Elle est l'une des cinq Branches du régime général de la Sécurité sociale, avec la Maladie, les Risques professionnels, la Retraite et le Recouvrement.



Dans l'immédiat après-guerre, l'objectif est d'améliorer le niveau de vie des familles, d'atténuer les inégalités de revenus et d'accompagner le mouvement de reprise démographique (le baby-boom).

Dès 1946, un réseau de caisses d'Allocations familiales (Caf), désormais au nombre de 101 (dont deux caisses communes de Sécurité sociale), couvre tout le territoire. Il est animé et piloté depuis 1967 par la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf).

Aujourd'hui, la branche Famille couvre trois grands domaines :

- l'accompagnement des familles (allocations familiales, financement des modes d'accueil individuels et collectifs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse) ;
- les aides au logement ;
- les prestations de solidarité (minima sociaux, comme le Rsa, la Prime d'activité ou l'allocation aux adultes handicapés).

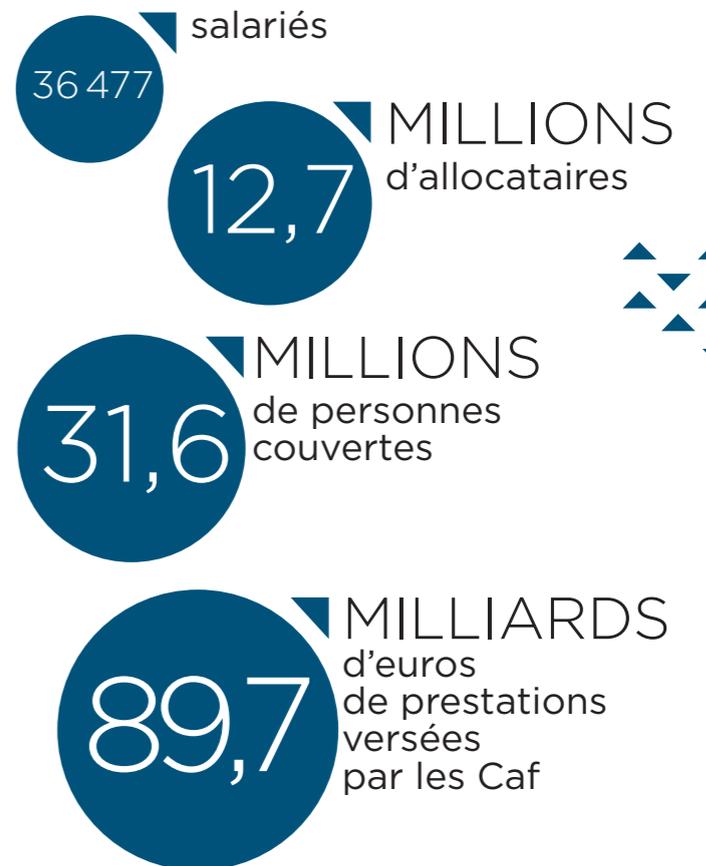
Les prestations et actions financées par les Caf sont de deux natures :

- les prestations légales : il s'agit principalement d'aides financières

versées sous forme de compléments de revenus (prestations familiales, allocations logement...) ou de revenus de substitution (Aah, Rsa) ;

- les prestations extra-légales ou l'action sociale, qui prend différentes formes : aide à l'investissement et au fonctionnement d'équipements et de services (crèches, accueils de loisirs, centres sociaux), accompagnement social des familles en difficulté (aide aux vacances, naissances multiples), soutien à la parentalité...

Le financement des prestations versées par la branche Famille provient principalement des cotisations payées par



les employeurs, d'impôts et de produits affectés (comme une partie de la Csg) ou pour certaines, de l'État (Aah et Prime d'activité) ou les départements (Rsa).

La branche Famille déploie ses actions dans le cadre d'une convention d'objectifs et de gestion (Cog 2018-2022), signée entre l'État et la Cnaf, qui fixe trois grandes orientations :

- agir pour le développement des services aux allocataires ;
- garantir la qualité et l'accès aux droits en modernisant le modèle de production du service ;
- mobiliser les personnels et moderniser le système d'information.

PARTIES PRENANTES : LES INDISPENSIBLES RELAIS DE LA BRANCHE

En tant qu'accompagnateur sociétal sur l'ensemble du territoire métropolitain et d'Outre-mer, la branche Famille doit rendre des comptes à tous les acteurs concernés par son activité : pouvoirs publics, associations, allocataires, etc. Ces parties prenantes constituent un levier essentiel pour activer la responsabilité sociale des organisations (Rso). Elles-mêmes impliquées dans

de nombreuses politiques publiques, les Caf et la Cnaf ont d'autant plus intérêt à se connecter aux démarches de développement durable mises en œuvre par les collectivités territoriales. Soulignant la nécessité d'une gouvernance commune en matière de Rse, une lettre au réseau a fait état de ces interactions, dont voici la cartographie :



Jura : une réflexion collégiale

En avril 2017, la Caf du Jura a convié le Centre permanent d'initiative pour l'environnement (Cpie) à son assemblée générale du personnel. L'animateur du Cpie s'est appuyé sur un quizz pour sensibiliser les collaborateurs aux économies d'énergie ou à la gestion des déchets. Des ateliers ont ensuite été organisés afin d'identifier les actions concrètes que chaque agent pourrait engager pour réduire son impact environnemental. De l'utilisation d'ampoules Led à la suppression des impressions, en passant par l'utilisation de chèvres pour la tonte des espaces verts : au total 45 propositions ont été formulées. Dans les mois suivants, un travail global sur les économies de papier et la mise en place du tri sélectif ont conduit à réduire significativement les déchets. Cette dynamique s'est poursuivie avec l'achat d'un véhicule électrique et la plantation d'arbres lors des journées du personnel.

INTERBRANCHE ET SECTEUR PUBLIC : UN INVESTISSEMENT RECONNU

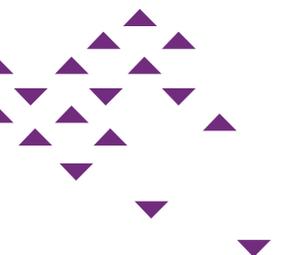
Le comité exécutif de l'Ucanss a missionné la directrice de projet de la branche Famille pour piloter le groupe de travail consacré à l'appel d'offres d'une plateforme de covoiturage. Rédigé avec l'aide de la Caf de Seine-Maritime et de la Carsat de Bretagne, ce cahier des charges a été publié fin décembre 2017. De façon globale, la direction développement durable de la Branche prend part et incite les Caf à l'échange de pratiques encouragé par la communauté des chefs de projet

développement durable de l'Ucanss. Dans la perspective de dresser le bilan du plan cadre et d'évoquer les enjeux futurs, la Cnaf et trois chefs de projets Caf (Paris, Jura, Seine-Maritime) ont par ailleurs participé aux séminaires nationaux et des organismes locaux. Enfin, la Branche est active au sein du club développement durable des établissements et entreprises publics : elle a participé au séminaire sur l'évolution du groupe et la Cnaf s'est inscrite en tant qu'ambassadeur de la stratégie nationale.

COMMUNICATION : DES OUTILS AU SERVICE DE LA SENSIBILISATION

La démarche nationale d'information et de sensibilisation au développement durable a été renforcée afin de mobiliser les collaborateurs. Des articles ont été publiés presque chaque semaine dans la newsletter interne adressée aux agents de direction et aux managers de la Branche. Avec le concours de neuf Caf (Doubs, Martinique, Réunion, Finistère, Isère, Savoie, Rhône, Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne) et d'un site Cnaf

(Rennes), une exposition itinérante a été conçue pour illustrer les initiatives originales de la Branche famille avec des kakémonos consacrés aux réalisations concrètes du réseau en matière d'énergie, de mobilité douce, d'alimentation durable, d'économie sociale et solidaire et de qualité de vie au travail. Couplées à la diffusion du rapport d'activité, ces initiatives ont fait progresser la visibilité des actions développement durable : elle est désormais de 55 %.



Pas-de-Calais : la 3^e révolution industrielle

La Caf s'inscrit dans la dynamique insufflée dans les territoires du Nord et du Pas-de-Calais : « *Il y a un véritable enjeu de renouvellement des énergies et de notre accompagnement tourné vers le développement durable* » explique Guénaëlle Mekouontchou, sous-directrice Action sociale à la Caf d'Arras. À Loos-en-Gohelle, ville identifiée et reconnue pour sa transition énergétique, la Caf soutient ainsi un nouvel espace de vie sociale au cœur d'un écoquartier. « *Notre mission est d'accompagner les partenaires dans leurs projets, et nous avons à cœur de promouvoir les initiatives respectueuses de l'environnement* » précise-t-elle. « La Maison dans les arbres » est une autre réalisation notable accompagnée par la Caf. Ce centre petite enfance rassemble un relais assistante maternelle, la protection maternelle infantile, un accueil collectif de mineurs et un multi-accueil. Le tout dans un bâtiment Haute qualité environnementale (Hqe) construit avec la filière bois locale. Panneaux solaires, réutilisation des eaux de pluie et luminosité maximale assurent un accueil agréable des familles dans un cadre respectueux de l'environnement.



Ardèche : un pôle pour mieux accompagner le handicap

Tournée vers les attentes de ses allocataires et engagée vis-à-vis de ses partenaires, la Caf participe aux initiatives citoyennes, économiques et sociales qui se déploient sur son territoire. La Caf a ainsi favorisé l'émergence d'un pôle ressources handicap pour soutenir l'accueil des enfants en situation de handicap au sein des structures d'accueil de la petite enfance. Il accompagne les professionnels, soutient les familles, aide les équipes à s'informer et se former, favorise la rencontre et l'échange entre les acteurs. Il met notamment un numéro vert à disposition des professionnels et des familles. Un guide ressources a également été réalisé. En 2017, l'action a porté sur l'accompagnement de la malle Handispensable, qui regroupe des jeux de société, des jouets, des livres, le tout à disposition des structures petite enfance qui en font la demande..



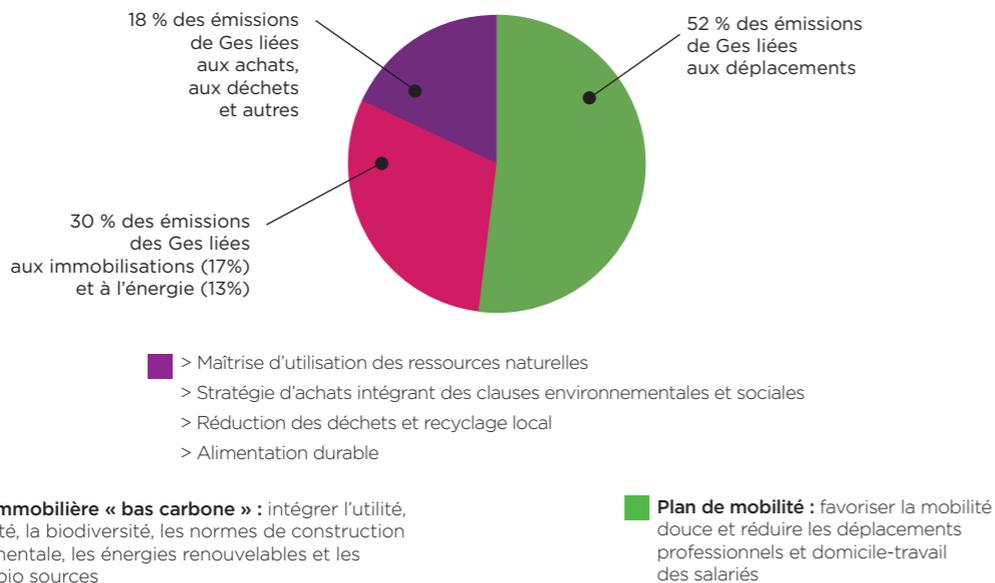
RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Depuis 2015, la branche Famille s’est engagée dans la lutte contre le changement climatique. Le bilan carbone de son activité a montré que 52 % des émissions de gaz à effet de serre (Ges) sont dues aux déplacements des salariés et des visiteurs. Face à ce constat, la Branche a choisi de mettre en place un plan de mobilité.

DÉMARCHE BILAN CARBONE : RÉSULTATS ET PRÉCONISATIONS

Les résultats et préconisations de la démarche bilan carbone ont donné lieu à la rédaction de plans d’action en matière de mobilité, d’immobilier, de stratégie d’achats et de réduction

des déchets ; le tout pour développer des solutions douces, intégrer le bas carbone, maîtriser l’utilisation des ressources naturelles et promouvoir l’alimentation durable.



UN PLAN NATIONAL DE MOBILITÉ

Après la restitution de la démarche bilan carbone en 2016, la direction du développement durable a travaillé à l’élaboration d’un plan de mobilité repère pour les déplacements professionnels et domicile-travail des salariés. Établi à partir des travaux des chefs de projets de la Branche, il s’est également appuyé sur les réflexions d’un groupe de travail constitué de la Cnaf et des Caf d’Île-de-France. Adaptable au contexte local de chaque site Caf

et Cnaf, il vise à diminuer l’usage de la voiture à titre individuel. Diffusé aux chefs de projet mi-août et aux directeurs en octobre 2017, il a été partagé avec les autres Branches de la Sécurité sociale et avec le club développement durable des établissements et entreprises publics. Depuis, le ministère de la Transition écologique et solidaire l’a reconnu en tant que plan d’administration exemplaire.

Caisse nationale : vers la mobilité de demain

Pour avoir une vue d’ensemble sur les déplacements des salariés et proposer un plan d’action individualisé, une enquête a été lancée auprès du personnel de la Cnaf et les responsables des sites ont été interrogés sur leur démarche pour favoriser l’accessibilité et sur leur offre dans le domaine de la mobilité douce. Un parangonnage a également été réalisé auprès du réseau, via l’espace collaboratif développement durable. L’analyse statistique des questionnaires et le diagnostic de l’existant ont fait apparaître les efforts accomplis en matière d’accueil des cyclistes : 60 % des sites sont désormais équipés d’un parking spécifique, de vestiaires et de douches afin de favoriser la mobilité en vélo. Les données récoltées ont aussi montré que des progrès restent à faire pour réduire les déplacements. 27 % des salariés parcourent de 21 à 49 km entre leur domicile et leur lieu de travail et, en province, plus de 50 % d’entre eux utilisent leurs véhicules. Ces chiffres sont contrebalancés par ceux du télétravail puisqu’environ 20 % des collaborateurs y ont recours et qu’ils sont 50 % à se dire intéressés par le dispositif.





Caisse nationale des Allocations familiales

32 avenue de la Sibelle
75685 Paris Cedex 14
www.caf.fr